

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2023-021**SEANCE DU **MARDI 28 MARS 2023**

Le mardi 28 mars 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 27
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 1
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Anne LUMEAU À Jean-Luc DUPONT, Jean-Marc NARDI À Jean-Jacques BILLARD, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Jean-François DAUDIN À Patrick GOUPIL, Laurent BAUMEL À Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ À Frédéric DAVIET.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

**SECRETARE DE SEANCE :** Françoise BAUDIN

**Motion soutien nucléaire CC-CVL**

*Vu le projet de territoire,*

*Vu la délibération n° 2021/413 de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire en date du 7 décembre 2021 relative à la motion de soutien à la filière nucléaire nouvelle génération,*

*Vu la délibération n°2022.04.25/06 de la commune d'Avoine en date du 25 avril 2022 portant motion sur l'accueil du nouveau nucléaire sur le site d'Avoine,*

*Vu la délibération n° 2023-1 de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire en date du 26 janvier 2023 dans le cadre du Grand débat public national sur le nouveau nucléaire et le cahier d'acteur,*

*Vu le cahier d'acteur de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour l'accueil de nouveaux réacteurs, adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 26 janvier 2023.*

*Vu la Charte du PNR et notamment les deux principes suivants :*

- *L'ambition du Parc est de rester un territoire à énergie positive décarbonée en répondant aux besoins des habitants*
- *le Parc souhaite contribuer au co-développement de projets s'appuyant sur des décisions collectives concernant l'implantation des équipements de production d'énergie.*

*Vu la motion de soutien du Conseil Départemental en date du 23 janvier 2023,*

*Vu le courrier du Chef du Cabinet du Président de la République en date du 15 février 2023,*

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a voté à l'unanimité une résolution de soutien à l'implantation de nouveaux réacteurs nucléaires sur le territoire en décembre 2021. Le Conseil Municipal d'Avoine, commune d'implantation de la centrale, a également délibéré en ce sens.

La COP 26 a réaffirmé, sur la base des études du Groupement Intergouvernemental d'Etudes sur le Climat (GIEC), la cruciale nécessité de la lutte contre le changement climatique. Les questions énergétiques sont au cœur du sujet. La contribution de l'électronucléaire au futur énergétique est un point clé de la stratégie de notre pays. A ce titre, il convient de rappeler que notre territoire a été pionnier dans son soutien à l'énergie nucléaire.

Dès 1963, les premiers MWh ont été produits par le réacteur dit Chinon 1, également connu sous le nom de « La Boule » qui a fonctionné jusqu'en 1973. Deux autres réacteurs de la filière Uranium Naturel Graphite Gaz ont par la suite été exploités sur ce même site (Chinon A2 : 1965-1985 et Chinon A3 1966-1990). Par la suite ce sont 4 réacteurs de la filière à eau pressurisée qui ont été mis en service entre 1982 et 1988.

Sur le territoire, nous avons également accueilli dès 1964 l'Atelier des Matériaux Irradiés, installation de recherche et d'expertise unique et dont le rôle a été fondamental dans la réussite du parc nucléaire français. Un nouveau laboratoire, le Lidec a pris le relais depuis 2014.

Le Groupe Intra, qui développe des robots d'intervention suite à un accident nucléaire est également implanté à Avoine depuis de nombreuses années.

Enfin, nous avons su réunir les conditions techniques et industrielles pour accueillir le démonstrateur de démantèlement des réacteurs Graphite Gaz qui est en cours de construction.

Notre territoire est un acteur fidèle de la belle aventure du nucléaire civil dans notre pays. Nous avons été marqués depuis plusieurs générations par cette histoire industrielle qui a impliqué la plupart des familles du chinonais. Notre lien avec la centrale est un lien de transparence, de confiance réciproque et de fraternité.

Nous sommes fiers de cette histoire, fiers d'être un territoire d'énergie, un territoire d'énergie décarbonée, un territoire engagé dans l'aventure industrielle et nous souhaitons le rester.

Nous sommes conscients que la filière nucléaire est appelée à jouer un rôle indispensable dans le cadre de la transition écologique. A ce titre, l'évolution des techniques de production d'électricité d'origine nucléaire doit permettre de faire face aux évolutions de la consommation d'énergie notamment dans le cadre d'une diminution de l'utilisation des énergies fossiles, générateur important de production de CO2. C'est pourquoi nous souhaitons accompagner une nouvelle étape de notre histoire énergétique en accueillant des réacteurs nucléaires nouvelle génération.

L'environnement de notre territoire est marqué par sa longue histoire apaisée avec l'atome. Nous sommes devenus une terre d'implantation d'entreprises qui disposent de nombreuses compétences dans les métiers du nucléaire. La filière nucléaire a permis un développement économique majeur à côté de la filière agricole et viticole ainsi que du tourisme. Notre situation privilégiée, au cœur du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et situé dans le Val de Loire classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco, démontre la parfaite intégration de la centrale dans un environnement préservé.

Notre territoire, dans ses diverses représentations, est prêt pour une nouvelle étape de son histoire industrielle en contribuant à celle de notre pays dans le but d'une transition énergétique réussie.

Notre commune est pleinement intégrée dans son territoire et soutient tout particulièrement la politique prioritaire « L'animation d'un écosystème économique ambitieux » résultant du Projet de Territoire. Elle bénéficie directement des politiques menées par l'ensemble des communes membres représentées au sein de l'assemblée délibérante communautaire. Le pacte fiscal et financier assure un développement communal s'appuyant sur un accord portant sur une forte solidarité financière et une optimisation des ressources financières et fiscales sur le territoire communautaire.

En outre, les retombées financières de la centrale bénéficient aux autres communes d'Indre et Loire à travers le fond départemental de péréquation issu de la suppression de la taxe professionnelle.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À LA MAJORITÉ :*

*- **SOUTIENT** la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire qui veut accompagner une nouvelle étape de son histoire énergétique en accueillant des réacteurs nucléaires de nouvelle génération, contribuant ainsi à celle de notre pays dans le but d'une transition énergétique et écologique réussie.*

Fait à CHINON, le 04 avril 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 11/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage